



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 30 mars 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Laurence Gillot, conseillère stratégique, Cabinet du conseiller désigné, Daniel Feeny et Éric Pilote, attachés politiques et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Josée Laurin-Jolicoeur et Edmond Leclerc.

CE-2022-221

**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 16 ET 23 MARS 2022 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 15 MARS 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 16 et 23 mars 2022 ainsi que de la séance spéciale tenue le 15 mars 2022 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-222

**IDENTIFICATION DES EXPLOITANTS DE CUISINE DE RUE RETENUS À LA SUITE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté le règlement numéro 875-2021 visant une occupation du domaine public par des camions-cuisine afin de permettre la cuisine de rue sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** par ce règlement, ce comité, par la résolution numéro CE-2022-79, a déterminé 17 emplacements, et les modalités d'occupation de ceux-ci, pour tenir des activités de cuisine de rue;

**CONSIDÉRANT QUE** par ce règlement, un appel de propositions annuel fut lancé pour trouver les exploitants de camions-cuisine ayant droit d'offrir leurs produits alimentaires sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** huit propositions ont été reçues dans le cadre de cet appel de propositions et que sept d'entre elles se sont qualifiées;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les candidats retenus à la suite de l'évaluation peuvent déposer une demande d'autorisation pour opérer leur camion-cuisine, selon les dispositions applicables au règlement et sur réception des documents requis :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre les autorisations aux candidats suivants :

- Le BBQ Shop;
- Za-Za, la délicieuse-remorque;
- Olivia Bistro;
- Le Vilain camion;
- Les Brûlés artisans fumeurs;
- Juliano's Gelateria Ltd;
- Chez Wally's.

Adoptée

CE-2022-223

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS ET DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE - CONSTRUCTION DU SENTIER DES RUISSEAUX ENTRE LES RUES DE L'ATMOSPHÈRE ET GANYMÈDE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution numéro CM-2018-238 du 17 avril 2018, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains pour différents projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction du sentier des Ruisseaux, une piste multifonctionnelle située dans l'axe nord-sud entre les rues de l'Atmosphère et de Ganymède d'une longueur approximative de 595 m, est l'un des projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le 30 août 2018, le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 246 170 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet de construction du sentier des Ruisseaux, une piste multifonctionnelle située dans l'axe nord-sud entre les rues de l'Atmosphère et de Ganymède;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction du sentier des Ruisseaux, faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des Infrastructures pour un coût réel de 622 248 \$ imputable;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de construction du sentier des Ruisseaux, entre les rues de l'Atmosphère et de Ganymède, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention.

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux de construction du sentier des Ruisseaux, entre les rues de l'Atmosphère et de Ganymède, ont été effectués pour un coût réel imputable de 622 248 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des Infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de construction du sentier des Ruisseaux, entre les rues de l'Atmosphère et de Ganymède, au montant de 246 170 \$ imputable, soit le montant maximal accordé par le ministère des Transports du Québec.

Le trésorier et autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-224

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR L'AUTOROUTE 50, ENTRE LA MONTÉE MINEAULT ET LE BOULEVARD LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec doit réaliser des travaux de réfection de chaussée en plus de parachever les travaux de réfection de ponceaux sur l'autoroute 50 entre la montée Mineault et le boulevard Lorrain;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux devraient débuter au mois d'avril et se terminer en novembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux s'échelonnent sur environ vingt-cinq semaines consécutives;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura une fermeture complète de ce tronçon de l'autoroute, de nuit, une direction à la fois, pour les travaux de planage-pavage;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux de pavage, la circulation sur ce tronçon de l'autoroute serait grandement affectée, s'ils étaient effectués de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement des ponceaux est prévu de jour, car localisé, mais pourrait être complété la nuit ou le dimanche dans l'éventualité où il y a des retards;

**CONSIDÉRANT QU'**au moins une voie sera maintenue dans chaque direction sur la chaussée ouverte en déviant une voie sur la chaussée de la direction opposée qui est non entravée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère désire réaliser les travaux de nuit et de fin de semaine (de 21 h à 5 h du dimanche au vendredi, de 21 h à 7 h du vendredi au samedi et de 21 h à 9 h du samedi au dimanche), le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003;

**CONSIDÉRANT QU'**un nombre limité de résidences seront potentiellement affectées :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports du Québec à réaliser des travaux de réfection de ponceaux et de la chaussée de l'autoroute 50 la nuit ou le dimanche, entre le boulevard Lorrain et la montée Mineault, hors des heures permises;

- demande au ministère des Transports du Québec d'émettre les communiqués à la population et d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2022-225

**AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR QUANTITÉS ET RÉPARATIONS - SOUMISSION 2020 SP 241 - LOCATION DE TONDEUSES, FAUCHEUSES ET TRACTEURS - SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-666 du 28 octobre 2020, adjugeait un contrat à la firme Carrière & Poirier Equipment Ltd, 5024 County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour les secteurs est et ouest de la location de tondeuses, faucheuses et tracteurs – Sans opérateur pour un contrat de trois ans pour un montant total approximatif de 646 889,59 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 septembre 2020, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour chaque section;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 6 du « Cahier des charges particulières » prévoit que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 13.2.1. du cahier Devis du présent appel d'offres, prévoit qu'advenant que l'équipement ait besoin de réparations, la Ville décidera d'effectuer les réparations à l'interne ou de l'adjuger au locateur qui doit fournir préalablement une soumission écrite des réparations à effectuer :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un montant additionnel de 145 091,07 \$ incluant les taxes, pour la location d'équipement supplémentaire (saison 2022 et saison 2023 secteur Est) ainsi que pour couvrir les frais de réparations de la saison 2021 à la firme Carrière & Poirier Equipment Ltd, 5024 County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2020 SP 241 et sa soumission portant ainsi la valeur du contrat à 791 980,66 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-516-89348	72 360,00 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Location à long terme - Machinerie
02-71425-516-89349	745,64 \$	Terrains sportifs - Location à long terme - Machinerie
04-13493	3 481,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 472,93 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-226

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 10 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 9 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 9**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 10, la liste des réquisitions numéro 9 ainsi que la liste des embauches numéro 9 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	2 229,37 \$	7 au 11 mars 2022
Liste PD numéro 10	Pièces de comptes à payer	350 412,80 \$	7 au 11 mars 2022
Liste des réquisitions numéro 9	Pièces de comptes à payer	7 015,57 \$	7 au 11 mars 2022
Liste des embauches numéro 9	Embauche du personnel temporaire	431 305,03 \$	27 février au 5 mars 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-227

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 ET LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 10**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 11 ainsi que la liste des réquisitions numéro 10 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	11 581,09 \$	14 au 18 mars 2022
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	552 586,51 \$	14 au 18 mars 2022
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	1 795,68 \$	14 au 18 mars 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-228

**REJET DES SOUMISSIONS - 2021 SP 279 - LOGICIEL DE GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 26 novembre 2021, un appel d'offres public pour la fourniture et l'implantation d'un système de gestion intégrée des documents et des archives;

**CONSIDÉRANT QUE** deux offres ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix reçus accusent un écart important avec celui prévu dans l'estimation et dépassent les disponibilités budgétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2021 SP 279 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun, et ce, après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2022-229

**SOUSSION 2022 SP 043 - LOCATION DE LIENS TÉLÉPHONIQUES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Vidéotron ltée, 612, rue Saint-Jacques, 18<sup>e</sup> sud, Montréal, Québec, H3C 4M8, pour la location de liens téléphoniques, pour un montant total approximatif pour quatre ans de 120 006,31 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mars 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les prix demeureront fixes et fermes pour chacune des années du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2023 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-230

**2021 AI 152 - FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION - USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de réfection de l'usine de production d'eau potable du secteur de Gatineau est en cours de préparation;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce projet de réfection, une partie des équipements de décantation devra être remplacée tout en respectant les performances requises dans l'empreinte actuelle de l'usine et en considérant les contraintes relatives aux débits de conception, au profil hydraulique et à la qualité d'eau brute à traiter;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux recherches et vérifications effectuées parmi les technologies de clarification autorisées à ce jour par le MELCC, pour les installations de traitement de l'eau potable au Québec, le fournisseur « Véolia Water Technologies Canada inc. » est le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement du Service des finances a publié le 9 février 2022 au système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec un avis d'intention d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l'article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

**CONSIDÉRANT QUE** suivant cet avis d'intention, aucun fournisseur ne s'est manifesté :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise une dépense à la firme Véolia Water Technologies Canada inc., 4105, rue Saterlon, Saint-Laurent, Québec, H4S 2B3, de 34 492,50 \$ incluant les taxes, pour la fourniture de services d'expert-conseil en période d'ingénierie détaillée du projet de réfection de l'usine de production d'eau potable du secteur de Gatineau;
- accepte la soumission pour l'option #2 de la firme Véolia Water Technologies Canada inc., pour la fourniture d'équipements de décantation pour un montant total de 2 069 550,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'avis d'intention et sa soumission déposée le 7 février 2022. L'avis d'intention prévoit également une clause d'ajustement du prix pour représenter les fluctuations futures du coût des matériaux nécessaires à la fabrication des équipements de décantation à fournir. Cette clause d'ajustement sera appliquée au moment d'octroyer le contrat pour les travaux de construction dans le cadre du projet de réfection de l'usine de production d'eau potable du secteur de Gatineau;

Le contrat à la firme Véolia Water Technologies Canada inc. pour la fourniture exclusive des équipements de décantation est conditionnel à l'octroi, d'un contrat pour les travaux de construction dans le cadre du projet de réfection de l'usine de production d'eau potable du secteur de Gatineau. L'ajustement sera présenté au comité exécutif pour approbation au même moment.

- accepte de désigner la firme Véolia Water Technologies Canada inc. comme fournisseur exclusif des équipements de décantation auprès duquel devra s'approvisionner l'entrepreneur responsable de l'exécution des travaux de construction dans le cadre du projet de réfection de l'usine de production d'eau potable du secteur de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30843-001-89350	31 496,25 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 19-1001 - Honoraires professionnels - UPEP GATINEAU
06-30843-001-89351	1 858 278,75 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 19-1001 - Honoraires professionnels - UPEP GATINEAU
04-13493	90 000,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	89 775,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mars 2022.

Adoptée

---

**FRANCE BÉLISLE**  
Mairesse et présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif